

Nos Chemins ne sont pas à Vendre
925, Route de St Martin
07160 LE CHEYLARD

Le 19 Mai 2017,

LR : 1A.140.145.4456.6

Nos Réf. : J. CHABAL / S. LAVIS

Objet : Votre courrier recommandé du 20.03.2017 reçu en Mairie le 22.03.2017

Madame ou Monsieur,

Nous avons accusé réception de votre courrier rappelé en objet concernant la demande d'autorisation de travaux pour la remise en état du chemin rural de la Gardette.

Nous venons, par la présente, vous informer que, par délibération du 21 février 2017, le Conseil Municipal a décidé de ne pas aliéner les cinq chemins ruraux mis en cause. Désormais, ce dossier est clos car, vous le savez, il existe aucune obligation pour les communes d'entretenir les chemins ruraux.

Qui plus est, il n'appartient pas à une association dont nous ne connaissons, ni les membres, ni les dirigeants de solliciter la réouverture d'un chemin rural.

Nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Copie à : Municipalité
Services Techniques